

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [khianley-nicolas-jean-charles-cssmb-gouv-qc-ca](https://www.cadre21.org/membres/60fdefea0ec9bfa4335c7c90)
<https://www.cadre21.org/membres/60fdefea0ec9bfa4335c7c90>

Date d'obtention : 2026-03-20 18:34:30

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Cette méthode nous permet de faire un bon diagnostic en matière de d'intervention. Par le biais de la structure et des étapes claires, nous en mesure de faire la bonne gestion de l'intervention.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

En raison de la nature de mon travail, je suis moins conforter à de tel situation. Toutefois, si un cas se présente je pense avoir acquis un approche méthodique et claire d'orienter les parties prenantes au bons intervenants.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Si la situation se présente, je serai en mesure d'identifier l'approche idéale, soit de rester dans la confidentialité et accompagner le jeune en restant bienveillant.